



**Rapport de l'examen des biens de la Commission canadienne des grains (CCG)
2005-2006
Plan d'action de la direction**

	Recommandation	Autorité désignée	Responsabilité	Détails du plan d'action	Échéancier
1	On recommande que la CCG adopte un cadre stratégique de gestion du matériel fondé sur l'étude du cycle de vie tel que présenté dans la Politique sur la gestion du matériel – Appendice A du Secrétariat du Conseil du Trésor et passe en revue et incorpore toutes les politiques, lignes directrices et procédures existantes dans ce cadre.	Unité des finances	Agent de contrats	<ul style="list-style-type: none">• Les processus et mesures de contrôle existants de la CCG seront documentés.• Une analyse des lacunes fondée sur des processus documentés et des mesures de contrôle éprouvées sera effectuée pour déterminer si ceux-ci sont suffisants.• Les modifications apportées aux procédures opérationnelles et aux mesures de contrôle seront mises en œuvre et diffusées.	D'ici le 30 octobre 2006. D'ici le 31 décembre 2006 D'ici le 31 mars 2007
2	On recommande que la CCG élabore des procédures pour le suivi des biens hautement mobiles comme les balances, les analyseurs à grain et les ordinateurs. La procédure devrait comprendre un seuil d'importance relative fixé proportionnellement au risque de perte que chaque groupe de biens mobiles représente. (Les biens à faible coût et à faible risque ne devraient pas faire l'objet d'un suivi parce que cela ne serait pas	Unité des finances	Agent de contrats	<ul style="list-style-type: none">• Les procédures, les politiques et les lignes directrices actuelles de la CCG seront documentées.• Une analyse des lacunes fondée sur des processus documentés et des mesures de contrôle éprouvées sera effectuée pour déterminer si ceux-ci sont suffisants.• Les seuils d'importance relative et les distinctions entre les biens seront établis.• Les corrections apportées à la base de données de la CCG et les	D'ici le 31 octobre 2006 D'ici le 31 décembre 2006 D'ici le 31 décembre 2006 D'ici le 31 mars 2006

	une utilisation rentable ou efficace des ressources.)			modifications effectuées aux politiques ou aux lignes directrices qui en découlent seront mises en œuvre et diffusées.	
3	On recommande que la CCG effectue un dénombrement complet des biens dès que possible pour vérifier l'existence et la garde de tous les biens possédés par la CCG. De plus, la direction de la CCG devrait élaborer une procédure contenant les méthodes et le calendrier des dénombremments des biens à la CCG.	Unité des finances	Agent de contrats	<ul style="list-style-type: none"> Le dénombrement complet des biens doit être terminé. La procédure relative au dénombrement doit être documentée et diffusée. 	<p>D'ici le 30 juin 2007</p> <p>D'ici le 30 juin 2007</p>
4	<p>On recommande d'examiner les données des systèmes de registre des biens BassetPro et SunSystem aux fins suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les données sur les biens qui n'existent pas devraient être supprimées des deux systèmes de registre de biens. Il convient de rapprocher et de faire concorder les données sur les biens des systèmes de registre de biens au moins une fois par année. Tous les biens existants d'un coût d'origine de 	Unité des finances	Agent de contrats, Directeur des opérations comptables	<ul style="list-style-type: none"> Les biens qui ne font pas partie des immobilisations ou qui ne sont pas attrayants et qui ne peuvent être localisés seront supprimés du système Basset Pro. Le rapprochement des données sur les immobilisations des deux systèmes sera effectué. Les biens complètement amortis, dont le coût d'origine enregistré dans le système SunSystem est de moins de 10 000 \$, seront supprimés de ce système. Les biens existants d'un coût d'origine de moins de 10 000 \$ et d'une valeur comptable nette de zéro qui ne sont pas des biens attrayants seront supprimés du 	<p>D'ici le 30 juin 2007</p> <p>D'ici le 2 septembre 2007</p> <p>D'ici le 30 juin 2007</p> <p>D'ici le 30 juin 2007</p>

	<p>moins de 10 000 \$ et d'une valeur comptable nette de zéro devraient être supprimés dans le système SunSystem.</p> <ul style="list-style-type: none"> Tous les biens existants d'un coût d'origine de moins de 10 000 \$ et d'une valeur comptable nette de zéro devraient être reclassés dans le système BassetPro (de la série 5K à la série « I » ou « A » selon le bien). 			<p>système Basset Pro.</p>	
5	<p>On recommande que la CCG élabore une ligne directrice sur la façon de classer les biens consignés dans BassetPro qui ne sont pas par nature des immobilisations.</p>	Unité des finances	Agent de contrats	<ul style="list-style-type: none"> Une définition sommaire des biens attrayants doit être élaborée et diffusée. 	D'ici le 31 octobre 2006
6	<p>On recommande :</p> <ul style="list-style-type: none"> que tous les biens de la CCG prêtés au personnel soient attestés par des APP. que la CCG élabore des procédures d'APP. que les biens énumérés dans les APP aient des numéros d'identification uniques figurant dans le document. 	Unité des finances	Agent de contrats	<ul style="list-style-type: none"> Les processus et mesures de contrôle existants de la CCG seront documentés. L'analyse des lacunes fondée sur des processus documentés et des mesures de contrôle éprouvées sera effectuée pour déterminer si ceux-ci sont suffisants. Les modifications apportées aux procédures opérationnelles et aux mesures de contrôle seront mises en œuvre et diffusées. 	<p>D'ici le 31 octobre 2006</p> <p>D'ici le 31 octobre 2006</p> <p>D'ici le 31 octobre 2006</p>

